

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 21 Septembre (21/09/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maité GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,
Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), **Adjoint**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Michèle AJELLO DUGUE), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL**01-11 Septembre 2017****MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA VILLE DE MOISSAC**

Rapporteur : Madame ROLLET.

Vu la délibération n°01 du conseil municipal du 11 septembre 2014 portant adoption du règlement intérieur de la Ville de Moissac,

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte rendu de la commission communication du 11 septembre 2017,

Considérant la demande de Monsieur Daniel Calvi de se désolidariser de la majorité municipale avec laquelle il a été élu en 2014,

Considérant qu'il convient, pour ce faire, de modifier l'article 36 du règlement intérieur relatif au bulletin d'information générale,

Considérant la demande du groupe divers gauche de bénéficier d'un espace d'expression sur le site internet de la Ville,

Considérant qu'il convient pour ce faire, d'ajouter un article 37 « diffusion numérique » au règlement intérieur,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la rédaction modifiée de l'article 34 du règlement intérieur de la ville de Moissac,

APPROUVE la rédaction modifiée de l'article 36 du règlement intérieur de la ville de Moissac,

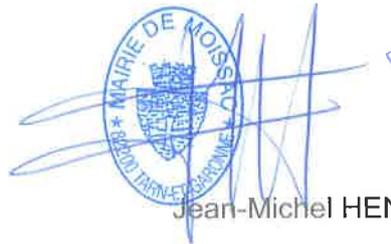
APPROUVE l'insertion d'un article 37 « diffusion numérique » au même règlement intérieur,

ADOpte la nouvelle version du règlement intérieur, telle qu'annexée à la présente.

Pour copie conforme

Moissac le 25 Septembre 2017

Le Maire,

A blue ink signature of Jean-Michel Henryot, consisting of several overlapping loops and lines, is written over a circular official stamp of the Mairie de Moissac. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' and 'LE MAIRE'.

Jean-Michel HENRYOT